



PRÉFET DE PARIS

Délibération du Conseil d'administration de l'établissement

Paris Musées

Séance du 17 octobre 2019

Objet : Avenant au contrat entre Paris Musées et Thomas Houseago relatif au prêt d'œuvres de sa collection personnelle et à l'organisation de l'exposition « *Thomas Houseago, Almost human* » présentée au musée d'Art moderne de la Ville de Paris du 14 mars au 14 juillet 2019

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants et L.2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° SG-153/DAC-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : Est approuvé l'avenant au contrat entre Thomas Houseago et l'établissement public Paris Musées, relatif au prêt d'œuvres et à l'organisation de l'exposition intitulée « *Thomas Houseago, Almost human* » présentée au musée d'Art moderne du 14 mars (date de vernissage) au 14 juillet 2019.

Article 2 : Les dépenses relatives à l'organisation de cette exposition seront imputées sur le budget de fonctionnement de Paris Musées, exercice 2019.

Par délégation, la Directrice générale

Delphine Lévy